

Conseil Exécutif du 28 novembre 2011

DÉLIBÉRATION N°280/2011

**ATTRIBUTION DE MARCHÉS
ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LA MISE EN CONFORMITÉ
DU DÉPÔT D'EXPLOSIF
LOT N°1 : PROTECTION MECANIQUE**

LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28;
- VU** la délibération n°56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;
- VU** le budget territorial 2011 voté le 29 mars 2011 ;
- VU** l'avis de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée du 24 novembre 2011 ;
- Sur** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide :

- ✓ d'attribuer le marché pour la mise en conformité du dépôt d'explosif à Saint-Pierre – lot n°1 : protection mécanique à l'entreprise GUIBERT Frères pour un montant de 107 598 € ;

- ✓ d'autoriser son Président à signer les actes nécessaires à la conclusion du marché ;

Article 2 : Le Conseil Exécutif Territorial précise que la dépense sera imputée au chapitre 23, nature 231318, fonction 60, ligne de crédit 17027 du budget.

Adopté

7 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

Membres du C.E : 8

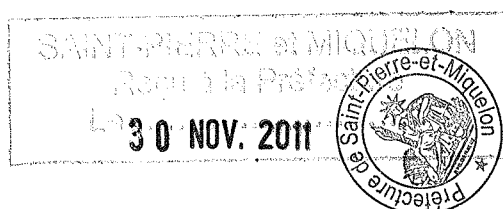
Membres présents : 7

Membres votants : 7

Le Président,



Stéphane ARTANO.



=====
DTAM
=====

Conseil Exécutif du 28 novembre 2011

RAPPORT DU PRÉSIDENT

ATTRIBUTION DE MARCHÉS

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LA MISE EN CONFORMITÉ
DU DÉPÔT D'EXPLOSIF**

LOT N°1 : PROTECTION MECANIQUE

Le présent marché concerne les travaux de mise en conformité du dépôt d'explosif
– Lot n°1 : Protection mécanique - Clôtures

En 2008, le Conseil Territorial a fait réaliser une étude de sureté de ses dépôts de stockage de produits explosifs par un organisme agréé. Ladite étude a mis en évidence des non-conformités vis-à-vis des prescriptions de l'arrêté du 13 décembre 2005 modifié. Le marché doit permettre de lever ces non-conformités.

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée prévue aux articles 26 II du Code des Marchés publics le 8 août 2011 avec remise des offres pour le 29 août 2011.

Une offre émanant de l'entreprise Guibert Frères SARL a été reçue dans le délai imparti et a été déclarée infructueuse par la commission des marchés à procédure adaptée réunie le 30 août 2011.

La consultation a été relancée et une nouvelle offre de la même entreprise a été ouverte à la réunion du 13 octobre 2011 où il a été décidé de rentrer en négociations.

L'entreprise Guibert Frères a ainsi transmis une offre de prix à la baisse par rapport à son prix initial, soit une offre d'un montant de 107 598 euros.

Suite à cette nouvelle proposition, la commission des MAPA a décidé d'attribuer le marché pour la mise en conformité du dépôt d'explosif - Lot n°1 : Protection mécanique, à Guibert Frères SARL pour un montant de 107 598 euros.

Je vous invite donc à m'autoriser à signer les actes nécessaires à la conclusion de ce marché.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,


Stéphane ARTANO

